



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

EN DATE DU 27 MARS 2012

Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 59 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Maire de LA CHATRE), Président
2. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2^{ème} Vice-Président
3. M. APPERT Michel (Conseiller Général de Neuvy St Sépulchre, Maire de MAILLET)
4. M. ALABRE Daniel (LOURDOUEIX ST MICHEL)
5. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
6. M. AUGROS Jean-Pierre (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
7. M. BANCE Patrick (SAINT CHARTIER)
8. M. BARBET Jean-Michel (LOUROUER ST LAURENT)
9. M. BEAUDOIN Serge (TRANZAULT)
10. M. BEAUVAIS Jean-Marc (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
11. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
12. Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
13. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ-EXEMPLET)
14. M. BOUBET Bernard (LACS)
15. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
16. M. BOURG Maurice (LA CHATRE)
17. M. BRUNEAU Bernard (MONTLEVIC)
18. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
19. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
20. M. COUTIER Jean-Claude (Maire de MONTGIVRAY)
21. M. COUTURIER Pascal (VICQ-EXEMPLET)
22. Mme DAGUENAND Lucette (SAINTE-SEVERE)
23. M. DEFOUGERE Gérard (LE MAGNY)
24. M. DESSOUBRAIS Jean-Luc (LYS ST GEORGES)
25. M. DOUARD Daniel (Maire de CHAMPILLET)
26. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEPULCRE)
27. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
28. M. GORGE Jacky (Maire de BRIANTES)
29. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)
30. Mme GUERIN Paulette (CHAMPILLET) représentée par M. TORNETTO suppléant
31. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
32. M. GUILLANEUF Hugues (SAINT AOUT)
33. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
34. Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Maire de FOUGEROLLES)
35. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
36. M. LAMY Philippe (BRIANTES) représenté par M. BONNIN suppléant
37. M. LECOUR Daniel (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
38. M. LECREUX Bernard (FOUGEROLLES) représenté par M. SAULNIER suppléant
39. Mme MAGINIAU Chantal (Maire de FEUSINES)
40. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE) représenté par M. LAURIEN suppléant
41. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE) représentée par Mme BONGRAND suppléante
42. Mme MERCIER Marie-Christine (MONTIPOURET)
43. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY) représenté par Mme CHARBONNIER suppléante

- 44. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
- 45. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT) représenté par Mme BAYLE suppléante
- 46. Mme PATINAUD M. Claude (LIGNEROLLES)
- 47. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
- 48. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 49. M. PINGAULT Daniel (NOHANT VIC°)
- 50. M. PION Clément (SAINT PLANTAIRE)
- 51. M. RABRET Benoît (VIJON)
- 52. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
- 53. Mme RENAULT Marie-Thérèse (Maire de ST DENIS DE JOUHET) représentée par M. BOUE suppléant
- 54. Mme ROBIN Fernande (NERET)
- 55. M. ROLLET Christian (MONTGIVRAY)
- 56. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 57. Mme SOUPIZON Dominique (Maire de NERET)
- 58. M. TARDIEU René (CLUIS) représenté par M. MAYET suppléant
- 59. Mme TRIBET Annie (CREVANT) représentée par M. YVERNAULT suppléant

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 47 délégués

- 1. M. COURTAUD Pascal (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
- 2. M. ALLEGRE Jean Marie (NEUVY ST SEPULCRE) 3^{ème} Vice-Président
- 3. M. ALAPHILIPPE Jean-Paul (THEVET ST JULIEN)
- 4. M. BALLEREAU Jean-Paul (MALICORNAY)
- 5. Mme BALLEREAU Valérie (GOURNAY)
- 6. M. BEAUDOIN Jean-Claude (Maire de SAINTE-SEVERE)
- 7. Mme BEAUMONT Françoise (MOUHERS)
- 8. M. BILLARD Alain (POULIGNY NOTRE DAME)
- 9. M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 10. M. BOURSIN Guy (Maire de SAINT AOUT)
- 11. M. BRETAUD Michel (LA BUXERETTE)
- 12. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
- 13. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
- 14. M. CHELOT Maurice (FEUSINES)
- 15. M. DAUMY Gérard (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
- 16. M. DELAVEAUD Jean-François (MAILLET)
- 17. M. DEMENOIS Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 18. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
- 19. M. DESCOUX Denis (MAILLET)
- 20. M. DORADOUX Jean-Luc (Maire de PERASSAY)
- 21. Mme DUFOUR Jacqueline (MERS SUR INDRE)
- 22. M. DUVIGNAC Laurent (ST DENIS DE JOUHET)
- 23. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 24. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
- 25. M. GUILLEMAIN Alain (URCIERS)
- 26. M. HEMERY Jean-Marc (Maire de MONTCHEVRIER)
- 27. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 28. M. LARIGAUDERIE Ludovic (LA MOTTE FEUILLY)
- 29. Mme LHARDY Isabelle (CHASSIGNOLLES)
- 30. M. LORY René (Maire de THEVET ST JULIEN)
- 31. M. MARATHON J. Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 32. M. MARTERER Gérald (Maire de LYS SAINT GEORGES)
- 33. M. MAUGRION Philippe (ORSENNES)
- 34. M. MERLIN Bruno (MALICORNAY)
- 35. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)

- 36. M. PARGUEL Pierre (Maire de VIJON)
- 37. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
- 38. M. PETERS William (Maire de MONTLEVIC)
- 39. M. PETOLON Patrick (SAINT CHARTIER)
- 40. M. PEYRAUD Raymond (LA BUXERETTE)
- 41. M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, Sénateur de l'Indre, Conseiller Général d'AIGURANDE)
- 42. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
- 43. M. PROVOOST Pascal (Maire de d'URCIERS)
- 44. M. ROBERT Christian (MERS SUR INDRE)
- 45. M. ROBIN Serge (NOHANT VIC)
- 46. Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE-FEUILLY)
- 47. M. ROUSSEAU Michel (LIGNEROLLES)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent Pays)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

Mme CHASSINE DENIAU Aline (Chargée de Mission, Conseil Régional du Centre)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

M. Daugeron, en qualité de Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, préside l'assemblée générale.

Il ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle de La Châtre.

Il tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 6 février 2012. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Daugeron passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation et Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2011
- 2) Présentation et Vote du Budget Primitif 2012
- 3) Divers :
 - Contrat régional de 3^{ème} Génération
 - Nouvelle OPAH

1) Présentation et Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2011

M. Daugeron passe la parole à M. Le Roux pour une présentation détaillée des résultats comptables de l'année 2011 du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2011

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés
Fonctionnement	239 207,61	179 172,20	-60 035,41	133 695,45	73 660,04
Investissement	1 972,20	5 547,92	3 575,72	40 059,52	43 635,24
Totaux	241 179,81	184 720,12	-56 459,69	173 754,97	117 295,28

En synthèse :**Section fonctionnement**

Dépenses réalisées pour un montant de 239 207.61 €
 Recettes réalisées pour un montant de 179 172.20 €

Soit un résultat d'exercice 2011 déficitaire de - 60 035.41 €
un résultat cumulé excédentaire de + 73 660.04 €
 (Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2010 de + 133 695.45 €)

Le déficit de l'exercice 2011 de - 60 035.41 € s'explique par un décalage de subvention relatif à l'opération ORAC détaillé comme suit :

Volet investissement

Dépenses engagées en 2011 : **54 000 €** de subventions ORAC payées aux entreprises bénéficiaires
 Pas de recettes perçues en 2011 par le Pays au titre du FISAC : le solde de la tranche 1 sera versé en 2012

Volet fonctionnement (animation, actions collectives)

Dépenses engagées en 2011 : **14 000 €**
 Pas de recettes perçues en 2011 par le Pays au titre du FISAC : le solde de la tranche 1 sera versé en 2012

Le différentiel cumulé de - 68 000 € en 2011 des volets investissement et fonctionnement de l'opération ORAC, explique la totalité du déficit de fonctionnement de l'exercice 2011.

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 1 972.20 €
 Recettes réalisées pour un montant de 5 547.92 €

Soit un résultat d'exercice 2011 excédentaire de + 3 575.72 €
un résultat cumulé excédentaire de + 43 635.24 €
 (Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2010 de + 40 059.52 €)

L'exercice 2011 est en excédent de + 3 575.72 € car il y a eu peu de dépenses et des recettes liées aux amortissements.

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2011 du receveur, M. Daugeron demande au Comité s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Compte de Gestion 2011 du receveur. Le Compte de Gestion 2011 est adopté à l'unanimité.

Il indique que le Compte Administratif 2011 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte également à l'unanimité.

M. Forissier remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

Le Président indique aux délégués qu'il n'y a pas de besoin de financement, par conséquent :

- ⇒ l'excédent de fonctionnement cumulé de + 73 660.04 € en 2011 est affecté en recette à la ligne 002 du Budget Primitif 2012,
- ⇒ tandis que l'excédent d'investissement cumulé de + 43 635.24 € en 2011 est affecté en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2012.

2) Présentation et Vote du Budget Primitif 2012

M. Forissier précise que le Budget Primitif 2012 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 6 février 2012 lors du débat d'orientation budgétaire 2012, à savoir :

Cotisation de base maintenue à 1,60 €/habitant

Cotisations spécifiques en 2012 :

⇒ **ORAC du Pays (tranche 2)**

- Animation : cotisation réduite à 0,10 €/habitant

⇒ **OPAH du Pays**

- Etude en régie (1^{er} semestre) : cotisation maintenue à 0,40 €/habitant
- Animation (2^{ème} semestre) : cotisation maintenue à 0,40 €/habitant
- Fonds de lutte contre l'habitat indigne : cotisation arrêtée à 0,08 €/habitant
- Fonds de lutte contre la précarité énergétique : cotisation arrêtée à 0,10 €/habitant
- Ingénierie des dossiers FART (rénovation thermique) : cotisation arrêtée à 0,10 €/habitant

⇒ **Etudes liées au Contrat 3G menées par le Pays**

- Coût par étude plafonné à 24 000 € TTC : cotisation arrêtée à 0,32 €/habitant

La cotisation globale des communes s'établit donc à 3,10 €/habitant en 2012.

Le Président passe la parole à M. Le Roux pour une présentation détaillée du Budget Primitif 2012 pour expliciter toutes les dépenses et les recettes prévues en 2012.

En synthèse :

Budget Primitif 2012

Section fonctionnement

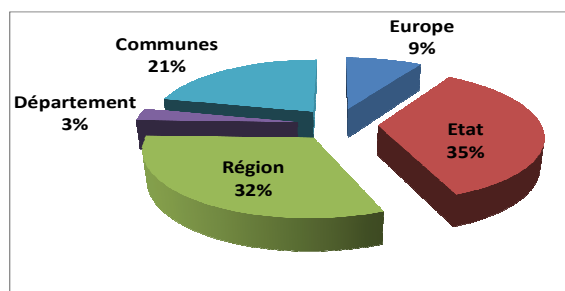
Dépenses			Recettes		
			002	Résultats antérieurs reportés	73 660
60	Achats & variation des stocks	10 000	74	<i>Dotations, subventions de participations</i>	
61	Services extérieurs	145 440	7477	Europe	38 250
62	Autres services extérieurs	28 500	74718	Etat	151 950
64	Charges de personnel	146 000	74728	Région	137 140
65	Autres charges gestion courante	171 500	74731	Département	13 340
66	Autres charges financière	1 000	74741	Communes	93 100
68	Dotations aux amortissements	5 000			
Total dépenses de l'exercice			507 440	Total recettes de l'exercice	
				507 440	

La **section de fonctionnement s'équilibre à 507 440 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2011 de **+ 73 660 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2012.

Pour mémoire : Les études programmées en 2012 sont les suivantes :

- ➔ Etude **biodiversité** : Trame Verte et Bleue (MO : Pays)
- ➔ Etude **économique** : diagnostic, stratégie foncière et immobilière et définition des enjeux économiques en lien avec les 3 Communautés de Communes du Pays disposant de la compétence économique (MO : Pays)
- ➔ **AMO paysagiste** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par un paysagiste pour apporter des conseils aux collectivités et aux particuliers (MO : Pays)

La répartition des recettes de fonctionnement 2012 est la suivante :



Europe : subventions **MAET 2011 et 2012**

Etat : subventions **ORAC (FISAC) + OPAH (ANAH) + MAET 2011 et 2012**

Région : subventions **fonctionnement + logements conventionnés + Etudes 3G**

Département : subvention **fonctionnement**

Communes : cotisation de base + **ORAC + OPAH + Etudes 3G**

Le Président passe la parole à M. Couturier qui évoque le travail engagé depuis plusieurs années à l'échelle du Boischaut Sud sur la valorisation du bocage.

En effet, la gestion durable des haies permet de produire des plaquettes bois utilisés comme combustible dans les chaufferies collectives et individuelles au bois. C'est une démarche innovante engagée également dans l'Orne et la Mayenne.

La mise en place d'une **filière bois énergie à l'échelle du Boischaut Sud (Indre et Cher)** est en plein essor avec la « SCIC Berry Energies Bocage ». Le développement de cette filière bois énergie passera par l'implication de toutes les collectivités concernées.

Le Pays du St Amandois a adhéré dès la création de la SCIC Berry Energies Bocage sur la base d'une participation de 500 €. Le Pays de La Châtre en Berry pourrait également adhérer à la SCIC sur la base d'une participation équivalente.

M. Le Roux indique qu'il a participé à une réunion d'information de la SCIC le 23 mars 2012 à Vicq-Exempt. Il ressort que le développement de cette filière bois énergie nécessite la création de nouvelles chaufferies collectives au bois sur le Pays.

On peut d'ailleurs saluer l'initiative des communes de Neuvy-St-Sépulcre et de Vicq-Exempt qui se sont équipées en chaufferies collectives au bois.

Une information sera faite auprès des élus du Pays lors du prochain Comité syndical avec des intervenants sur le thème : « ressource en bois et chaufferies collectives au bois ».

Le Président félicite tous les acteurs impliqués dans cette démarche de création et de développement d'une filière bois énergie dans le Boischaut Sud.

Sachant qu'il s'agit d'un projet inter-Pays exemplaire consistant à valoriser une ressource locale, Il propose que le Pays de La Châtre en Berry adhère à la SCIC et participe à hauteur de 500 €, soit au même niveau que le Pays du St Amandois.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, l'adhésion du Pays à la SCIC Berry Energies Bocage, la participation à hauteur de 500 €, et la désignation de M. Pascal COUTURIER, représentant du Pays à la SCIC.

Budget Primitif 2012

Section investissement

Dépenses			Recettes		
205	Logiciels concession et droits similaires	10 000	001	Résultat d'investissement reporté	43 635
21	Immobilisations corporelles	38 815	10222	FCTVA	1 180
261	Titres de participations	1 000	28	Amortissements des immobilisations	5 000
Total dépenses de l'exercice		49 815	Total recettes de l'exercice		49 815

La section d'investissement s'équilibre à 49 815 € avec un excédent de clôture de l'exercice 2011 de + 43 635 € reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2012.

Après une présentation détaillée du budget syndical pour l'exercice 2012, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce Budget Primitif 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2012.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce budget 2012.

M. Forissier remercie les délégués pour ce vote unanime qui salue la clarté et la cohérence de ce budget syndical.

3) Divers

Contrat régional de 3^{ème} Génération

Le Président rappelle les différentes étapes du Contrat de 3^{ème} Génération :

- 1) **Agenda 21 du Pays** validé en Comité syndical du 2 juillet 2010
- 2) **Orientations du Pays** validées en Comité syndical du 10 décembre 2010
- 3) **Orientations partagées** validées en Comité syndical du 17 juin 2011
- 4) **Programme d'actions** validé en Comité syndical du 12 décembre 2011
- 5) Négociation avec les élus régionaux à Orléans le 15 mars 2012
- 6) Présentation en 7^{ème} Commission à Orléans le 11 avril 2012
- 7) Passage en Commission Permanente le 13 avril 2012
- 8) Signature du Contrat 3G pour une durée de 5 ans en juin prochain

Le Président indique que le Contrat 3G prend effet du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2017 avec une dérogation accordée à une vingtaine de projets repérés par le Pays engagés avant le 01/01/12.

M. Le Roux indique que certaines modifications ont été apportées par la région concernant notamment la ventilation des crédits de certains modules, le taux d'intervention et les modalités de financement de certaines mesures.

Il prend l'exemple du module 11 - mesure a) : le taux des projets sportifs structurants a été ramené à 30%, au lieu de 40% sollicité initialement par le Pays.

Dès que le Pays disposera de la version finale du Contrat de 3^{ème} génération, elle sera envoyée pour information aux communes.

A présent, il faut passer à la phase de **programmation des projets** consistant au montage des dossiers de subvention avec l'appui de l'équipe du Pays dédiée au Contrat régional (Yann Le Roux, agent de développement et Dominique Chabenat, assistante) afin de les adresser complet à la région Centre.

Chaque dossier sera ensuite instruit par les services de la région puis passera en Commission permanente pour décision d'attribution, ou de refus, de subvention.

Des éléments complémentaires pourront le cas échéant être demandés par les services de la région lors de l'instruction aux maîtres d'ouvrage des projets.

Nouvelle OPAH

Le Président rappelle que l'étude pré-opérationnelle OPAH, réalisée en régie par Mme Peres, animatrice OPAH du Pays, devrait se finaliser au 1^{er} semestre 2012.

Il indique que le Pays pourra assurer la maîtrise d'ouvrage d'une nouvelle OPAH :

- ➔ Conformément à l'article 2 de ses statuts,
- ➔ Et conformément à l'article L303-1 du code de la construction :

Les collectivités compétentes en matière d'habitat (Communes ou Communautés de Communes) devront mandater le Pays pour leur compte.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, la mise en œuvre de la nouvelle OPAH au cours du second semestre 2012 dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Pays selon les dispositions explicitées ci-avant, et charge le Président de notifier la présente délibération aux collectivités compétentes en matière d'habitat pour la soumettre à leur assemblée délibérante.

Signature du Compte Administratif 2011 et du Budget Primitif 2012

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux délégués qu'il faut impérativement signer les 3 exemplaires :

- ➔ du Compte Administratif 2011 ;
- ➔ et du Budget Primitif 2012.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**

